Le Monde
Samedi 21 janvier 2006

DOSSIER

Les héritiers des colonisés. Colonisés hier, immigrés aujourd'hui, citoyens demain ; paroles de lycéens ; le silence attentif des communautés de l'ex-Indochine. Pages II-III

Colonisation et anticolonialisme. Un empire républicain où le soleil ne se couchait jamais ; la gauche n'a pas eu le monopole de l'anticolonialisme ; les statuts des colonisés ; les révoltes. Pages IV-V

Les héritiers des colonisateurs. Pieds-noirs et harkis ; histoire d'un amendement contesté ; de Gaulle et les rapatriés ; de la médecine de brousse aux « french doctors ». Pages VI-VII

Entretien avec l'universitaire, Emmanuelle Saada, historienne et sociologue. « Il faut distinguer travail historique et positions militantes. » Page VIII

Carte postale des années 1900. Le timbre rappelle que le Sénégal faisait partie de l'Afrique occidentale française (voir pages IV-V).
VARMA/RUE DES ARCHIVES

Les blessures de la colonisation

GÉRARD COURTOIS

La France a la mémoire singulièrement sélective. Volontiers cocardière ou emphatique quand il s'agit d'en célébrer les grandes heures, elle devient beaucoup plus fuyante devant les périodes moins glorieuses, plus complexes ou franchement sombres de son histoire. Il lui aura ainsi fallu près d'un demi-siècle pour admettre, puis assumer son passé vichyste et la politique de collaboration de l'Etat français avec l'Allemagne nazie. En dépit des travaux des historiens publiés dès les années 1980, le même temps d'occultation aura été nécessaire avant que ne remonte à la surface son passé colonial.

Sortir d'un aussi long refoulement ne pouvait qu'être douloureux. Nous y sommes. Le plus surprenant – ou le plus significatif – est la conjonction, dans le temps, des initiatives qui ont mis le feu aux poudres. Le 18 janvier 2005, les « indigènes de la République » lancent un appel aux *« filles et fils de colonisés et d'immigrés »* pour qu'ils s'engagent *« dans les luttes contre l'oppression et les discriminations produites par la République postcoloniale »*. Les signataires sont très divers, du collectif des musulmans de France, proche de Tariq Ramadan, à des militants d'Attac, de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ou des droits de l'homme.

Au même moment exactement, le 10 février 2005, s'achève en seconde lecture à l'Assemblée nationale la discussion d'un projet de loi qui exprime *« la reconnaissance de la nation aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements d'Algérie, au Maroc, en Tunisie, ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française »*. L'initiative de ce texte revient pour l'essentiel aux députés, de droite comme de gauche, membres du Groupe d'études sur les rapatriés qui, à un titre ou à un autre n'ont pas digéré la fin de l'Algérie française. Ils ne trouvent donc rien à redire à l'adoption d'un amendement, devenu l'article 4 de la loi du 23 février 2005 précisant que *« les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer »*.

Depuis un an, le débat n'a cessé de se crisper, mémoire contre mémoire, blessures encore à vif contre blessures enfouies, amalgames contre caricatures. Trop souvent simpliste, trop facilement vindicatif.

D'un côté, le désormais célèbre article 4 de la loi du 23 février 2005 a ouvert une polémique nationale, agitant les historiens, réveillant les parlementaires socialistes qui ont finalement réclamé son abrogation, braquant la majorité UMP, qui a refusé, le 29 novembre 2005, une telle reculade, avant que le chef de l'Etat demande, le 4 janvier, la réécriture d'un texte qui *« divise les Français »*. D'un autre côté, prolongeant – tout en s'en démarquant – l'appel des « indigènes de la République », la création, le 26 novembre 2005, du Comité représentatif des associations noires (CRAN) a porté, pour la première fois, la *« question noire »* au cœur du débat public et de la République.

Car ce sont bien la République et l'identité française qui sont en jeu. La République, parce que c'est principalement à son initiative, celle de la IIIe conquérante, que s'est constitué un empire colonial schizophrène, drapé dans sa mission civilisatrice pour mieux faire oublier son origine (la conquête militaire) et sa réalité (la domination blanche et le refus de la pleine citoyenneté). Occulter cette contradiction reviendrait à vider de leur sens les principes fondateurs de liberté et d'égalité, sans même parler de fraternité.

Ce constat, cette exigence valent pour demain autant que pour hier. Il ne faut pas laisser faire ceux qui tentent d'attirer les jeunes issus de l'immigration dans le piège d'une mémoire cloisonnée et parfois manipulée, ou dans une identité d'éternelles victimes. Leur donner à penser que les discriminations dont ils souffrent ne seraient que le décalque de l'ancien statut des indigènes de l'Empire reviendrait à accepter l'ouverture, dans la société française, d'une inquiétante fracture coloniale. Ce serait considérer que la France n'est pas capable de s'enrichir de ses diversités d'aujourd'hui, venues du Sud, comme des diversités européennes d'hier. Rien ne serait plus dangereux.

Le 8 mai 2005, soixantième anniversaire de la répression des manifestations algériennes de Sétif le 8 mai 1945 (voir page V), une marche est organisée à Paris à l'initiative des « indigènes de la République ». CHAMUSSY/SIPA

Colonisés hier, immigrés aujourd'hui, citoyens demain

Les immigrés issus de l'ancien empire colonial français sont-ils les nouveaux « indigènes de la République » ? Relancé sous une forme volontairement provocatrice, ce débat divise et interpelle les mémoires

En janvier 2005, un appel est lancé *via* Internet, sous le titre volontairement provocateur : *« Nous sommes les indigènes de la République »*. Ce n'est pas la première fois que le thème de la mémoire coloniale fait irruption dans le débat sur l'intégration des immigrés. Dans le prolongement du mouvement beur des années 1980, des enfants de Maghrébins ont exhumé des pans de l'histoire française, essentiels dans leur mémoire familiale, pour en finir avec l'amnésie coloniale et construire leur citoyenneté. Grâce à une coopération avec des universitaires, leurs associations ont obtenu la reconnaissance de la répression sanglante de la manifestation des nationalistes algériens du 17 octobre 1961 par la police parisienne du préfet Papon, ou celle de la participation des troupes coloniales à la Libération de la France.

Mais aujourd'hui, l'histoire coloniale est appelée pour expliquer le destin social des Français d'origine antillaise, ou issus de l'immigration maghrébine et africaine. Destiné à frapper les esprits, l'appel de 2005 est lancé, affirme son texte, au nom des *« descendants d'esclaves et de déportés africains, filles et fils de colonisés et d'immigrés »* et *« militantes et militants engagé (e) s dans la lutte contre l'oppression et les discriminations produites par la République postcoloniale »*. Signé, selon ses initiateurs, par près de 4 000 personnes, Français issus de l'immigration, maghrébine pour l'essentiel, et des rangs de la gauche et de l'extrême gauche, ce texte a suscité une polémique intense dans le monde associatif et politique.

Il lui a été reproché de renforcer le communautarisme, de se référer abusivement au legs colonial, en affirmant que l'indigénat était encore à l'œuvre dans la société française aujourd'hui.

« On nous a accusés d'ethniciser le débat, alors que nous avons pointé une réalité déjà ethnicisée, se défend le sociologue Saïd Bouamama, l'un des initiateurs de l'appel. *L'appréhension des problèmes sociaux, la construction des politiques publiques suivent des logiques qui fonctionnent encore de la même manière qu'à l'époque coloniale. Or, tant que l'on n'aura pas fait un travail sur cette période, ces logiques perdureront. » « Cette forme d'expression,* soutient-il, *était nécessaire pour poser le débat. Il fallait dire la réalité telle que nous la sentions, quitte à la caricaturer. »*

Peut-être cela explique-t-il que le mouvement né de cet appel peine à prendre son essor. Nombreux sont ceux qui, séduits au départ par ce qu'il incarnait, ont pris leurs distances. *« L'idée était de créer une nouvelle culture politique de résistance face aux pratiques de ségrégation et de discrimination. Malheureusement, nous n'avons jamais pu établir de liens entre les signataires, ni avec les associations et organisations qui n'étaient pourtant pas réfractaires à nos conceptions »*, déplore Moustapha Gueye. Membre du Cercle Frantz Fanon, lui-même initiateur de l'appel mais démissionnaire, M. Gueye déplore que l'animation du mouvement ait été accaparée par un petit groupe au fonctionnement *« sectaire »*. Il juge néanmoins que l'appel des *« indigènes »* a eu le *« mérite de favoriser l'émergence d'un travail de mémoire, d'apporter une autre lecture des phénomènes discriminatoires en établissant un lien entre le passé colonial et le présent ». « Le contexte n'est certes pas le même,* ajoute-t-il, *mais ces phénomènes puisent leurs racines dans cette période »*.

Pap Ndiaye, historien à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), comme Patrick Lozès, pharmacien membre du Conseil national de l'UDF, reconnaissent eux aussi ce mérite à l'appel. Ils ont tous deux participé à la genèse du Conseil représentatif des associations noires (CRAN), créé le 26 novembre 2005. *« L'appel des indigènes est révélateur de l'importance que revêt aujourd'hui l'histoire pour toutes les populations qui subissent des discriminations raciales, et sont mises aux marges de la société bien que nées en France »*, relève Pap Ndiaye. Mais l'universitaire réfute la posture victimaire de l'appel, dangereuse à ses yeux parce qu'elle stigmatise ces populations comme étant seulement des descendants de colonisés ou d'esclaves. Il faut, selon lui, s'employer à faire émerger une identité française fondée sur ce qu'il appelle *« un récit national pluraliste »*. Une République reconnaissant les apports, les richesses de toutes les cultures qui la composent.

En 2003, Patrick Lozès avait créé le Cercle d'action pour la promotion de la diversité en France (Capdiv), pour améliorer la place et la situation des *« citoyens originaires de l'Afrique subsaharienne et d'outre-mer »*. Deux ans plus tard, il fonde le CRAN pour faire évoluer *« un véritable préjugé collectif national »* à l'encontre des *« Noirs »* et *« dire le besoin de reconnaissance, de mémoire »* de ces citoyens. Entre les deux, son approche a changé. *« J'étais un intégriste de la République, jusqu'au moment où j'ai compris que mon discours était en décalage avec la réalité des gens »*, explique-t-il. Il a dû reconnaître qu'il existait une *« question noire »*. *« On ne peut occulter l'apartheid ethno-racial qui existe de fait, en se cachant derrière les grands principes républicains pour ne pas agir »*, affirme-t-il aujourd'hui. Et dans cette lutte contre les discriminations, il ne faut ni *« occulter »* ni *« nier »* la mémoire, les dénis de l'histoire ne faisant qu'*« accentuer les frustrations »* et *« alimenter l'indécente concurrence des mémoires »*.

Cette quête de la mémoire a contribué à accélérer la création d'une fédération des associations noires

Cette quête de la mémoire a contribué à accélérer la création d'une fédération des associations noires. Mais elle a aussi rendu plus difficile l'émergence d'une conscience noire, observe Pap Ndiaye. *« Les problèmes des Antillais ne peuvent pas se superposer à ceux des autres populations issues des colonies,* confirme Serge Romana, président du Comité Marche du 23 mai, association qui lutte pour la reconnaissance de l'esclavage. *Nous, Antillais, sommes nés dans l'esclavage. Bien sûr l'esclavage s'inscrit dans la période coloniale, dans la colonisation. Mais c'est cette fabrication dans et par l'esclavage qui génère notre situation particulière. »*

« Les Africains et les Antillais n'ont pas les mêmes combats », défend aussi Patrick Karam. Cet universitaire guadeloupéen a lancé en février 2003 le Collectif Dom, sur le thème de la continuité territoriale et de l'obtention de billets d'avions à tarif raisonnable avec la métropole. Mais, rapidement, tout en se positionnant sur le champ de la mémoire de l'esclavage, l'association a étendu son action contre tous les types de discriminations touchant les Français d'outre-mer. Des discriminations qui ne tiendraient pas à du racisme, mais à de la *« xénophobie »*.

« La couleur de peau n'est qu'une des facettes », affirme Patrick Karam, tout en déplorant la persistance de *« l'image véhiculant le mythe du Noir inférieur »*, qui mêle Français d'outre-mer et d'origine étrangère. Cela ne l'empêche pas, contre l'avis d'une partie de ses troupes, de critiquer *« la thématique de guerre raciale »* du CRAN.

Dans cette résurgence de la mémoire comme élément prépondérant de la quête d'identité, les réclamations historiques, contemporaines, sociales, sont donc multiples. Contradictoires parfois.

LAETITIA VAN EECKHOUT

Au collège Boris-Vian à Paris-17e. Photo prise en 2000. OLIVIER CULMANN/TENDANCE FLOUE

Lycéens, petits-enfants de l'empire

« C'était violent », dit Hamza qui raconte que son père, marocain, *« s'est pris une balle dans la jambe par les Français »*. Ils sont élèves du lycée Jean-Jaurès à Montreuil (Seine-Saint-Denis), en 1re STG (sciences et technologies de la gestion), et tous fils ou petit-fils d'immigrés. Pour eux, la colonisation est synonyme d'*« oppression »*. Et de *« racisme »* parce qu'*« on colonisait la race inférieure »*, explique Natacha d'origine guadeloupéenne. Avec la décolonisation, cette période évoque aussi « *l'indépendance* », comme pour Ouissem, qui retient *« le côté positif, le moment où les peuples ont retrouvé leur liberté »*.

Pourtant, la colonisation ne suscite chez eux ni polémique ni agressivité, à la différence d'événements contemporains comme la présence américaine en Irak, ou israélienne dans les territoires occupés. *« Ça, c'est de la colonisation à l'état pur »*, lâche Sennur, jeune fille d'origine turque, bien que son histoire familiale n'ait, elle, aucun lien avec la colonisation. Elle est bruyamment approuvée par ses camarades.

La colonisation française est à leur programme cette année. Mais *« c'est le passé »*. Non qu'ils ne s'y intéressent pas. Ils expriment une soif de connaissance de cette période, d'autant qu'ils en parlent peu, si ce n'est jamais, avec leurs parents et grands-parents. *« Ils veulent oublier »*, explique Sophie, d'origine congolaise qui récemment, en regardant la télévision, a eu un bref échange avec sa mère à propos de la loi du 23 février 2005 et du « rôle positif » de la présence française outre-mer. Jusqu'à ce qu'elle aborde la question cette année en cours, elle n'en avait jamais parlé avec sa famille. *« Cela fait partie de mon histoire et je me dois d'en savoir un minimum »*, dit Anis, fils de Tunisiens, qui regrette que l'*« on* [connaisse] *plus la version des colonisateurs que celle des colonisés. Moi,* dit-il, *j'ai envie de connaître les deux versions pour me faire ma propre opinion »*.

Ils savent que la colonisation fait partie de leur histoire familiale mais n'en font pas un terrain de règlement de compte. Pour Sabrina, *« il y a encore des séquelles »*. Mais les seules auxquelles elle songe sont celles dans le pays d'origine de ses parents, l'Algérie : elle donne l'exemple d'un ami de sa famille qui n'a pas pu entrer dans la police car son père était harki.

Ils n'en dénoncent pas moins – et vivement – les discriminations et l'*« exclusion »* qu'ils subissent en France. *« Quand on veut travailler dans une entreprise, si l'on n'a pas un nom de famille français, on va être catalogué. Enfant d'immigrés, on est forcément inférieur »*, s'inquiète Roxane, d'origine algérienne. *« Combien y a-t-il d'Arabes, de Noirs, de Chinois à l'Assemblée nationale, au sein du gouvernement ? »*, s'énerve Sarah. *« Aujourd'hui, on parle d'intégration mais je suis français comme vous ! »*, renchérit Hamza. Tous se révoltent contre le fait qu'ils soient *« toujours »* perçus comme n'étant pas d'ici. « *On n'est ni immigrés, ni émigrés, on est « migrés »*, résume en souriant Yanis, d'origine algérienne. Lui ne se dit pas français, mais *« banlieusard »*, et va jusqu'à parler de *« gouffre »* entre cette catégorie et le reste de la population. Ils ne font guère de lien entre la colonisation et leur vie. Si ce n'est pour expliquer qu'ils sont nés en France, comme le souligne Mohamed-Amine : *« Si la Tunisie avait été colonisée par les Allemands, je ne vivrais pas ici. »*

L. V. E.

Le silence attentif des communautés de l'ex-Indochine

Dans les débats sur le passé colonial de la France, on entend peu, voire pas du tout, les voix venues de l'ancienne « Indochine ». Ce silence tient, pour partie, à des raisons culturelles. Les Asiatiques, discrets et réservés par tradition, sont peu portés à la contestation, à la revendication. Il s'explique aussi par l'histoire de l'immigration des populations de l'ex-Indochine. *« Vietnamiens et Cambodgiens ont migré pour des raisons politiques. Fuyant les régimes communistes, nous sommes venus avec nos compétences, ce qui a rendu plus aisé notre insertion dans la société française »*, relève Chenva Tieu, qui a fui le Cambodge à l'âge de 8 ans, en avril 1975, avec sa mère et son petit frère à la veille de la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges. *« Qu'elles soient venues en 1954-1957 à la chute de l'empire, ou dans les années 1975-1990 pour fuir le communisme, ces populations sont arrivées avec une image différente de celle du colonisé, de l'indigène »*, confirme l'historien Pascal Blanchard. La France, aux yeux des Vietnamiens et des Cambodgiens, est certes l'ancienne puissance coloniale. Mais elle est surtout le pays où ils ont pu se réfugier et refaire leur vie. *« Cette histoire se superpose à celle de la période coloniale. Ce qui explique qu'il y ait des nuances dans le vécu. Mais il y a dans ces communautés aussi des résurgences de la période coloniale »*, observe-t-il encore.

Une attente de reconnaissance de faits historiques s'exprime au sein de la communauté vietnamienne mais sans rancune, témoigne Luong, français, quinquagénaire. Son père, vietnamien, a combattu la présence française et rejoint les troupes d'Ho Chi Minh, avant de s'installer en 1953 en France, pays qu'il aimait *« malgré tout »*. *« Une certaine vérité concernant la colonisation française en Asie mériterait d'être établie dans les livres d'histoire. Quel était le taux de mortalité dans les mines et les plantations, le degré de la répression ou encore la réalité des pertes humaines pendant la période de conquête ? A-t-on mesuré les conséquences du déracinement culturel qu'a constitué le passage, imposé par les Français, d'une écriture fondée sur des idéogrammes à une écriture alphabétique ? Très peu d'historiens se penchent sur ces questions. Il ne s'agit pas d'en appeler à une loi pour reconnaître ces faits mais que la communauté académique y travaille »*, relève Luong. De par ces silences, il se sent *« solidaire »* du combat des anciens colonisés africains.

L. V. E.

CLEFS

● **Appel des « Indigènes de la République ».** Lancé en janvier 2005 sur Internet, à l'initiative d'associations communautaires, altermondialistes et musulmanes, dont le Collectif des musulmans de France. Il a recueilli près de 4 000 signatures, de personnes souvent d'origine maghrébine, d'élus ou de personnalités de gauche et d'extrême gauche, et de militants antiracistes s'engageant à titre personnel. Cet appel a suscité la création de huit comités locaux dans les régions, et a donné lieu à l'organisation de deux manifestations : la première, le 8 mai 2005, a rassemblé un millier de manifestants ; la seconde, le 18 décembre 2005, cinq cents personnes.

● **Conseil représentatif des associations noires (CRAN).** Fondé le 26 novembre 2005, il fédère une soixantaine d'associations représentant des Africains et des Antillais. L'objectif du CRAN est d'exprimer *« le besoin de reconnaissance et de mémoire »* lié à l'histoire de l'esclavage et du colonialisme. Le CRAN entend aussi lutter contre les discriminations *« ethno-raciales »*.

● **Collectif Dom.** Créé en février 2003 pour s'opposer aux hausses, jugées abusives, des prix des billets d'avion vers l'outre-mer. Il lutte aussi contre les violences policières et toutes les discriminations touchant les Français originaires d'outre-mer, et place la mémoire de l'esclavage au cœur de son action. Il revendique 10 000 membres, dont de nombreux parlementaires.

« Combien y a-t-il d'Arabes, de Noirs, de Chinois à l'Assemblée nationale, au sein du gouvernement ? »

Sarah, lycéenne

Les étapes de la résurgence d'un débat

Dans le sillage du mouvement beur des années 1980, plusieurs cercles militants et associatifs ont entrepris d'explorer le passé colonial français. En janvier 2005, le débat prend une tournure plus spectaculaire, dont témoigne l'appel des « Indigènes de la République ».

23 FÉVRIER 2005 : promulgation de la loi sur les rapatriés. Son article 4 demande aux programmes scolaires de reconnaître *« le rôle positif de la présence française outre-mer »*.

25 MARS : Pétition dans *Le Monde* de six historiens intitulée : « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle ». Les signataires réclament l'abrogation de la loi du 23 février.

7 JUIN : le FLN algérien publie un communiqué condamnant *« avec la plus grande fermeté »* une loi qui tente de justifier *« la barbarie du fait colonial en gommant les actes les plus odieux »*.

26 NOVEMBRE : Le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) voit le jour.

29 NOVEMBRE : l'UMP met un terme à l'examen d'une proposition de loi du groupe socialiste, visant à abroger l'article 4 de la loi du 23 février.

7 DÉCEMBRE : Nicolas Sarkozy décide de reporter le déplacement qu'il devait effectuer aux Antilles, où plusieurs manifestations contre sa présence étaient prévues.

9 DÉCEMBRE : Jacques Chirac confie au président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, une mission pour *« évaluer l'action du Parlement dans les domaines de la mémoire et de l'histoire »*. *« Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire. L'écriture de l'histoire, c'est l'affaire des historiens »*, précise le chef de l'Etat.

12 DÉCEMBRE : dix-neuf historiens se prononcent pour l'abrogation de plusieurs dispositions législatives ayant trait à leur domaine de compétence.

15 DÉCEMBRE : les chefs des partis de gauche et d'extrême gauche se réunissent à la Mutualité pour réclamer l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février.

24 DÉCEMBRE: l'avocat Arno Klarsfeld, chargé par Nicolas Sarkozy de mener un travail sur *« la loi, l'histoire et le devoir de mémoire »*, suggère d'indiquer que *« les programmes scolaires reconnaissent les méfaits de la colonisation ainsi que ses aspects positifs »*.

4 JANVIER 2006 : *« Le texte actuel divise les Français. Il doit être réécrit »*, affirme Jacques Chirac lors de ses vœux à la presse.

12 JANVIER : M. Sarkozy propose de *« préciser que les programmes scolaires accordent à l'histoire de la présence française* (...) *la place conséquente qu'elle a eue ; pas plus, pas moins »*.

Le Monde
Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F

Edité par la Société Editrice du Monde,
président du directoire,
directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN : 0395-2037

Pré-presse *Le Monde*
Impression *Le Monde*
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France

OJD PRESSE PAYANTE 2004

Un empire républicain où le soleil ne se couchait jamais

Avec 12 millions de km² et 60 millions d'habitants hors métropole, la France des années 1930, poussée par un puissant lobby colonial, a ressuscité le rêve de Charles Quint. Elle ne se résoudra que tardivement à la perte de ses conquêtes

En 1938, l'apogée de la puissance coloniale française

Avant la deuxième guerre mondiale, la France a de nombreuses possessions sur les cinq continents. La décolonisation commencera dès l'après-guerre.

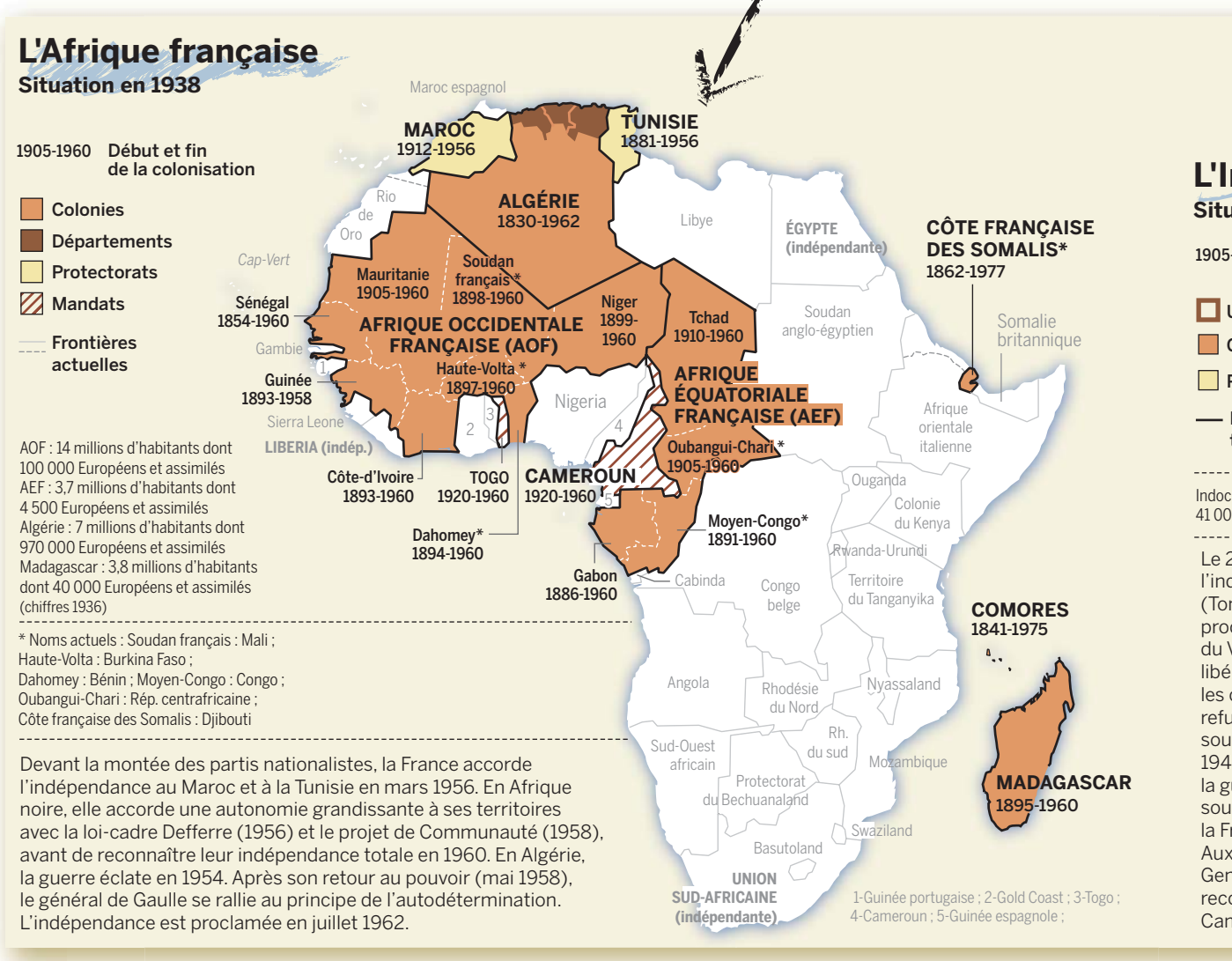

Affiche du service d'information du secrétariat d'Etat aux colonies dans les années 1930. D. R.

Les colonies sont très utiles au commerce et à l'industrie de la France. Nous y vendons beaucoup de nos produits, ce qui augmente la richesse nationale. Nous y achetons les produits dont nous avons besoin. Mais un noble pays comme la France ne pense pas qu'à gagner de l'argent. En Indochine, la France a mis fin aux ravages de bandits venus de Chine. Dans l'Afrique du Nord, elle a empêché les peuples qui lui sont soumis de se battre les uns contre les autres. Dans l'Afrique occidentale, elle a fait cesser l'esclavage et mis fin aux atrocités de petits rois pillards et massacreurs. Partout elle enseigne aux populations le travail. Elle crée des routes, des chemins de fer, des lignes télégraphiques. » Ainsi répond Ernest Lavisse à la question *« A quoi servent nos colonies ? »*, dans l'édition de 1932 de son célèbre manuel d'histoire destiné aux élèves du cours moyen. Après les célébrations fastueuses du centenaire de la prise d'Alger (1830) et l'immense succès de l'Exposition coloniale de Vincennes (33 millions de tickets vendus de mai à novembre 1931), l'heure est à la glorification de *« la plus grande France »*. Avec 12 millions de km² (dont 10 en Afrique) et 60 millions d'habitants (hors métropole), la IIIe République ressuscite le rêve de Charles-Quint : être un empire où le soleil ne se couche jamais. Le temps est loin où Gustave Flaubert affirmait, dans son *Dictionnaire des idées reçues* (écrit entre 1850 et 1880) : *« Colonies (nos) : S'attrister quand on en parle »*...

● **Un processus séculaire.** C'est à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles) que la France conquiert ses premiers territoires outre-mer, avec retard par rapport aux Portugais et aux Espagnols, et moins de détermination que les Anglais et les Hollandais. Au début du XIXe siècle, conséquence du traité de Paris (1763) et des révoltes anti-esclavagistes de la période révolutionnaire, le domaine colonial français est réduit à une peau de chagrin. En Amérique, après la perte du Canada, de la Louisiane et d'Haïti, la France conserve la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon. Aux Indes, seuls cinq comptoirs (Chandernagor, Karikal, Mahé, Pondichéry et Yanaon) rappellent l'ancienne domination française, qui s'étend aussi à l'île de Gorée, au large du Sénégal, et à la Réunion, dans l'océan Indien.

Jusqu'aux années 1880, les conquêtes outre-mer ne sont que rarement le résultat d'une volonté politique explicite. Négociants, explorateurs et officiers en mal d'aventure sont souvent à l'initiative d'expéditions que les gouvernements encouragent ou désavouent, selon les cas. Certains rêves font long feu, comme au Mexique (1862-1867) sous le Second Empire, et les conquêtes sont modestes (Mayotte, les Marquises, Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, le Cambodge et la Cochinchine) La principale est l'Algérie, dont la *« pacification »* – euphémisme utilisé pour désigner une conquête sanglante – n'est achevée que dans les années 1870, plus de 40 ans après la prise d'Alger.

● **L'âge d'or de l'impérialisme.** Dans les années 1880, les milieux *« colonistes »* imposent leurs idées aux gouvernements. A l'heure où les pays voisins – Allemagne, Angleterre, Belgique, Italie – (re)lancent leurs conquêtes outre-mer, la France ne saurait se laisser devancer. Après la défaite de 1870 face à la Prusse, l'impérialisme est souvent présenté comme une *« compensation »* à la perte de l'Alsace et de la Moselle. Une politique que certains partisans de l'idée de Revanche, à droite comme à gauche, condamnent. *« J'ai perdu deux sœurs et vous m'offrez vingt domestiques »*, déplore le poète cocardier Paul Déroulède, dont les yeux restent rivés sur la *« ligne bleue des Vosges »* .

L'idée s'impose aussi que les colonies offrent aux pays industrialisés matières premières et débouchés. Dans un livre maintes fois réédité, *De la colonisation chez les peuples modernes* (1874), Paul Leroy-Beaulieu vante ainsi « *l'émigration des capitaux* ». En rupture avec l'orthodoxie libérale, qui considère la colonisation comme un fardeau coûteux, cet économiste affirme qu'elle assurera *« un accroissement général de profits, de salaires et de jouissances »*. La démonstration ne passe pas inaperçue, au moment où la France s'enfonce dans une grave dépression économique.

Le troisième argument justifiant la colonisation est d'ordre humanitaire. Dans la lignée de Léon Gambetta, Jules Ferry considère que *« les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures »*, une exigence devant laquelle la France, fille aînée des Lumières et patrie des droits de l'homme, ne peut se dérober. Ce qui n'empêche pas la République d'encourager l'action des missionnaires outre-mer, appliquant la formule de Gambetta, pour qui *« l'anticléricalisme n'est pas un produit d'exportation »*...

● **Un puissant lobby colonial.** Autour des sociétés de géographie et des chambres de commerce (notamment celle de Marseille), plusieurs groupes de pression encouragent la poursuite de la colonisation par le biais de conférences et de publications. Ciblés (Comité de l'Afrique française [1890], Comité de l'Asie française [1901]) ou généralistes (Union coloniale française [1893]), ils sont relayés à la Chambre des députés par le *« groupe colonial »*, qui rassemble une quarantaine d'élus lors de sa création, en 1892. Doublé d'un équivalent au Sénat, il comptera jusqu'à 250 membres (près d'un député sur deux) dans l'Assemblée issue des élections de 1936. Toutes les tendances y sont représentées, des monarchistes à l'extrême gauche, les plus gros bataillons étant fournis par le centre gauche et le Parti radical.

Jusqu'aux années 1880, les conquêtes outre-mer ne sont que rarement le résultat d'une volonté politique explicite

« Nommer les parlementaires actifs du groupe colonial, c'est feuilleter le Gotha de la IIIe République », observe l'historien Charles-Robert Ageron, qui rappelle que, de Félix Faure (1895-1899) à Albert Lebrun (1932-1940), la plupart des futurs présidents de la République en sont membres. Présidé jusqu'en 1914 par Eugène Etienne, député d'Oran (l'un des trois départements algériens), le *« groupe colonial »* milite pour la création du ministère des colonies (1894) et joue un rôle-clé dans l'achèvement de la conquête de Madagascar (1895), la mise en valeur de l'Afrique noire et la création du protectorat sur le Maroc (1912).

● **Vers la décolonisation.** La première guerre mondiale, pendant laquelle 600 000 *« indigènes »* sont mobilisés pour *« secourir la Mère Patrie »*, attise les revendications des peuples colonisés, encouragés par les plaidoyers du président américain Woodrow Wilson (1913-1921) en faveur de l'autodétermination. Alors que l'empire français, avec de nouveaux mandats sur le Liban, la Syrie, le Cameroun et le Togo, est à son apogée, des partis dirigés par des personnalités souvent charismatiques (Messali Hadj en Algérie, Ho Chi Minh en Indochine, Habib Bourguiba en Tunisie) et parfois proches de l'Internationale communiste se radicalisent devant les refus répétés de la métropole de réformer le système colonial.

Après la deuxième guerre mondiale, la France ne se résout que tardivement, à la différence de la Grande-Bretagne, à la décolonisation. Globalement pacifique au Maroc et en Tunisie (1956), ainsi qu'en Afrique noire (1958-1960), l'accession à l'indépendance se fait dans la violence en Indochine (1954) et en Algérie (1962). Après 1962, le mouvement se poursuit avec l'indépendance des Comores (1975), de Djibouti (1977) et du Vanuatu (1980). D'une superficie de 123 000 km², l'actuelle France d'outre-mer compte 2 300 000 habitants.

THOMAS WIEDER

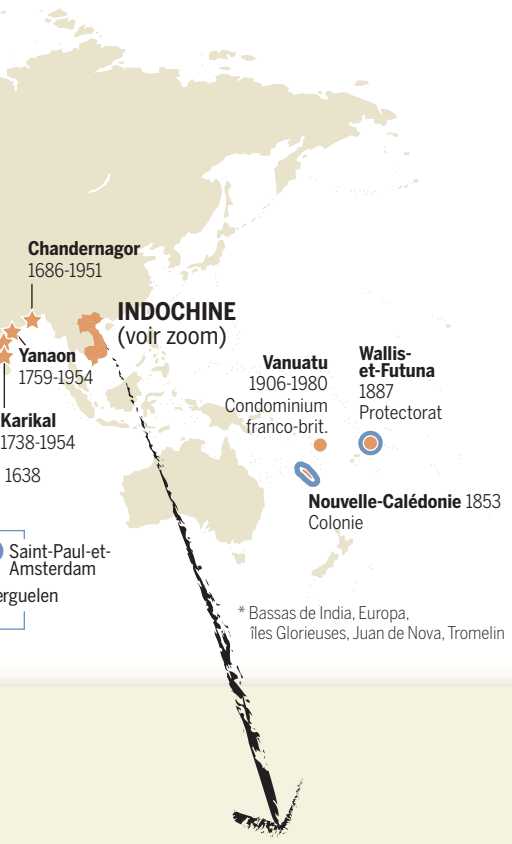

Colonie : territoire extérieur administré par la France. On distingue les « colonies d'exploitation », dont le rôle est surtout de pourvoir la métropole en matières premières ; et les « colonies de peuplement » (Algérie), vers lesquelles l'immigration en provenance de la métropole est encouragée.
La IIIe République crée un sous-secrétariat d'Etat aux colonies en 1881, transformé en ministère à part entière en 1894. A partir de 1946, le terme « colonies » est remplacé par l'expression « France d'outre-mer ».

Mandat : au lendemain de la première guerre mondiale, territoire confié par la Société des nations (SDN) à une « puissance mandataire » chargée de préparer son accession à l'indépendance.

Protectorat : territoire administré par la métropole (affaires étrangères) mais jouissant – au moins théoriquement – d'une autonomie interne.

Comptoir : établissement commercial (le plus souvent un port) administré par la France mais situé dans un Etat étranger.

ndochine française
ation en 1938

-1960 Début et fin de la colonisation
Union indochinoise française
Colonie française
Protectorats français
Limites des différents territoires indochinois

hine : 23 millions d'habitants dont
0 Européens et assimilés (chiffres 1936)

2 septembre 1945,
dépendance du Vietnam
nkin, Annam, Cochinchine) est
clamée par Ho Chi Minh, chef
Vietminh (mouvement de
ration fondé en 1941 par
communistes). Mais la France
se de renoncer à sa
verainetés. La guerre éclate en
6. Elle s'inscrit dans le cadre de
uerre froide, le Vietminh étant
tenu par la Chine populaire et
rance par les Etats-Unis.
termes des accords de
nève (juillet 1954), la France
onnaît l'indépendance du
nbodge, du Laos et du Vietnam.

* Ces trois territoires forment aujourd'hui le Vietnam

Sources : Documentation française ; *Atlas du 21e siècle*, éd. Nathan ; *Histoire et Patrimoine* n°3 « France coloniale, deux siècles d'histoire ».

La gauche n'a pas eu le monopole de l'anticolonialisme

L'histoire de l'anticolonialisme intellectuel en France est porteuse d'un paradoxe : on ne trouve guère de chantres de la colonisation comparables à un Benjamin Disraeli ou un Rudyard Kipling pour exalter en termes lyriques le *« fardeau de l'homme blanc »* ; dès le XVIIIe siècle, la plupart des philosophes se sont montrés des plus réservés face aux aventures d'outre-mer. Si la décolonisation française s'est opérée plus difficilement que celle des autres empires, doit-on y voir la preuve du peu d'impact dont les intellectuels disposent pour influer sur la vie publique ou le cours des événements ? Si l'esclavage (par exemple chez Montesquieu), la rentabilité (chez Mirabeau père ou chez Quesnay), les entraves économiques du *« pacte colonial »* sont dénoncés par les maîtres-penseurs du libéralisme, les condamnations de principe demeurent timides ou réduites aux excès de l'entreprise. Seule exception : le Rousseau du *Discours sur les sciences et les arts*, qui écrit en 1752 : *« De ce que nous n'avons pu pénétrer dans le continent de l'Afrique, de ce que nous ignorons ce qui s'y passe, on nous fait conclure que les peuples en sont chargés de vice : c'est si nous avions trouvé les moyens d'y porter les nôtres qu'il faudrait tirer cette conclusion. »*

La mémoire de l'anticolonialisme intellectuel demeure aujourd'hui une mémoire de « gauche », marquée par la personnalité de Jean-Paul Sartre et l'engagement des universitaires. Mais un siècle plus tôt, le *« grand débat »* des années 1880 sur la réprobation des aventures indochinoises ou africaines, mobilise des plumes trempées dans une encre bien différente. Celle des polémistes catholiques comme Léon Bloy (dont le frère connut le bagne pour avoir dénoncé l'exploitation des indigènes en Indochine) ou celle des nationalistes, excédés que les forces vives du pays soient détournées de la récupération des provinces perdues en 1871, l'Alsace et la Lorraine. De façon lointaine, Louis-Ferdinand Céline – avec la description comique et ravageuse de la colonie de *« Bambola-Bragamance »* – qui ouvre *Voyage au bout de la nuit* (1932), se rattache à cette constellation-là.

Pourtant, la critique de la *« mission civilisatrice »* attira aussi à elle des écrivains anticléricaux ou proches du mouvement socialiste. Dès 1906, Anatole France s'en prend haut et fort à la *« barbarie coloniale »*. Plus tard, deux des récits de voyage d'André Gide, *Voyage au Congo* et *Retour du Tchad* (1927 et 1928), protestent contre le sort des *« races piétinées »*.

Les surréalistes, compagnons de route du communisme, joueront également leur rôle dans l'ancrage à gauche de l'anticolonialisme intellectuel. Moins peut-être par leur action directe, notamment lors de la guerre du Rif de 1926 au Maroc, que par leur influence sur des poètes et des écrivains, eux-mêmes issus des peuples colonisés : Aimé Césaire, futur auteur du *Discours sur le colonialisme* (1950) ; ou, en partie, le chantre de la *« négritude »* Léopold Sédar Senghor, plus tard président du Sénégal indépendant.

Moins connu, en revanche, est l'écho rencontré par des mouvements philosophiques comme la phénoménologie de Maurice Merleau-Ponty ou l'existentialisme sartrien, plus même que le marxisme-léninisme, dans la pensée de l'intellectuel martiniquais Frantz Fanon. La dernière livraison de la revue *Les Temps modernes* (janvier 2006) consacre un dossier novateur à l'auteur des *Damnés de la terre* (1961), qui s'engagea aux côtés du FLN pendant la guerre d'Algérie.

Si l'humanisme, dans tous ses avatars, a indéniablement constitué l'un des principaux aliments de l'opposition intellectuelle au système colonial, on peut toutefois se demander si l'anticolonialisme *« utilitaire »* ne s'est pas avéré plus efficace, pour inverser le cours du soutien de l'opinion publique, que le manifeste des 121 (publié dans *Le Monde* du 6 septembre 1960, il justifiait le refus de servir en Algérie). Ou que la réticence des orientalistes français, Louis Massignon et Jacques Berque, devant la poursuite de la présence française au Maghreb.

A ce courant utilitariste doivent être rattachées les prophétiques réserves du libéral Raymond Aron (*La Tragédie algérienne*, Plon, 1957) et, dans un tout autre genre, les articles cinglants du journaliste de *Paris Match* Raymond Cartier se demandant, au milieu des années 1950, s'il n'eût pas mieux *« valu construire à Nevers l'hôpital de Lomé et à Tarbes le lycée de Bobo Dioulasso »*.

NICOLAS WEILL

STATUTS DU COLONISÉ

A l'exception des habitants des territoires conquis pendant l'Ancien Régime, affranchis en 1848, des juifs d'Algérie, naturalisés en bloc par le décret Crémieux (1870), et des enfants nés en Algérie de parents étrangers – ils peuvent être naturalisés en vertu du droit du sol à partir de 1889 –, les *« indigènes »* ne deviennent des citoyens français qu'en 1946. Mais, même après cette date, le maintien d'un double collège électoral en Afrique noire (jusqu'en 1956) et en Algérie (jusqu'en 1958) en fait des citoyens de second rang. Avant 1946, les naturalisations sont rares, accordées avec parcimonie. Les demandes sont d'ailleurs peu nombreuses en raison des conditions que doivent remplir les candidats. Au nom du principe d'*« assimilation »*, les musulmans d'Algérie doivent renoncer aux coutumes islamiques incompatibles avec le code civil. La République n'hésite pourtant pas à contourner ce principe, en n'appliquant pas la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat dans les départements algériens. Ce qui permet à l'administration de contrôler le culte musulman, en nommant et en rémunérant les imams...

Instauré en Algérie à l'époque de la conquête, dès les années 1830, le régime de l'indigénat soumet les populations autochtones à un régime d'exception, en les soustrayant aux juridictions normales. Par la loi du 28 juin 1881, la République définit des infractions *« spéciales aux indigènes »*. Connue sous le nom de « code de l'indigénat », cette loi est progressivement étendue par décret à l'ensemble de l'Empire colonial (sauf au Maroc et à la Tunisie), les gouverneurs fixant la liste des infractions en fonction des situations locales.

Bien que censé être transitoire, le régime de l'indigénat est prorogé – moyennant quelques aménagements – jusqu'en 1945. Au mépris du principe de séparation des pouvoirs, il permet aux agents de l'administration d'infliger des peines spécifiques (séquestre, amende, internement) aux indigènes jugés coupables de délits tels que l'expression de propos offensants contre la France, le retard dans le paiement des impôts, ou le port de certaines tenues vestimentaires.

T. W.

Algérie, Sénégal, Madagascar : Insurrections et révoltes de l'après-guerre

A la fin de la seconde guerre mondiale, l'empire français est secoué par des affrontements sanglants opposant des forces indépendantistes radicalisées et des autorités françaises plus soucieuses de maintenir l'ordre que de réformer le système colonial. En décembre 1944, le retour des tirailleurs africains démobilisés est marqué par la mutinerie de Tiaroye au Sénégal, pendant laquelle 35 tirailleurs sont tués. Le 8 mai 1945, jour de la capitulation allemande, des milliers d'Algériens musulmans défilent en réclamant la fin du « fascisme » et du « colonialisme ». A Sétif, les tirs de la police sur les manifestants mettent l'Algérie à feu et à sang pendant plusieurs jours. Les nationalistes algériens avanceront le chiffre de 45 000 morts.

A Madagascar, une insurrection éclate dans la nuit du 29 au 30 mars 1947. L'armée française met un an à la réprimer. Le nombre de victimes est toujours en débat, les autorités malgaches l'évaluant à plus de 100 000, tandis que l'historien français Charles-Robert Ageron parle de 11 000 morts. En 1967, le 29 mars devient jour de fête nationale à Madagascar.

A Madagascar, le 25 septembre 1947, six mois après le début d'une insurrection sanglante, 3 500 rebelles se soumettent aux soldats de l'armée française dans la région de Toamasina. AFP

Plusieurs incidents – pour l'essentiel après la fin des guerres de décolonisation – ont secoué les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) institués en 1946. Aux Antilles, la montée des revendications autonomistes aboutit aux émeutes de Fort-de-France (Martinique) en 1959, et de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1967. En Nouvelle-Calédonie, les relations entre les indépendantistes et la métropole se dégradent dans les années 1980. En avril 1988, la gendarmerie de l'île d'Ouvéa est prise d'assaut par des indépendantistes. Quatre gendarmes sont tués et une vingtaine sont pris en otage dans une grotte. L'intervention de l'armée et des services secrets, entre les deux tours de l'élection présidentielle, se solde par la mort de 19 indépendantistes et de deux membres de la DGSE. Un référendum d'autodétermination était prévu pour 1998. Cette même année, l'accord de Nouméa donne une plus large autonomie à la Nouvelle-Calédonie et repousse le référendum au plus tôt à 2014.

T. W.

« En Indochine, la France a mis fin aux ravages de bandits venus de Chine. Dans l'Afrique du Nord, elle a empêché les peuples qui lui sont soumis de se battre les uns contre les autres »

Ernest Lavisse

Pieds-noirs et harkis : lobbies réels ou imaginaires ?

Les rapatriés vivent toujours le traumatisme de la perte de l'Algérie française. En votant l'amendement controversé, les politiques ont pensé à eux. Difficile de revenir en arrière

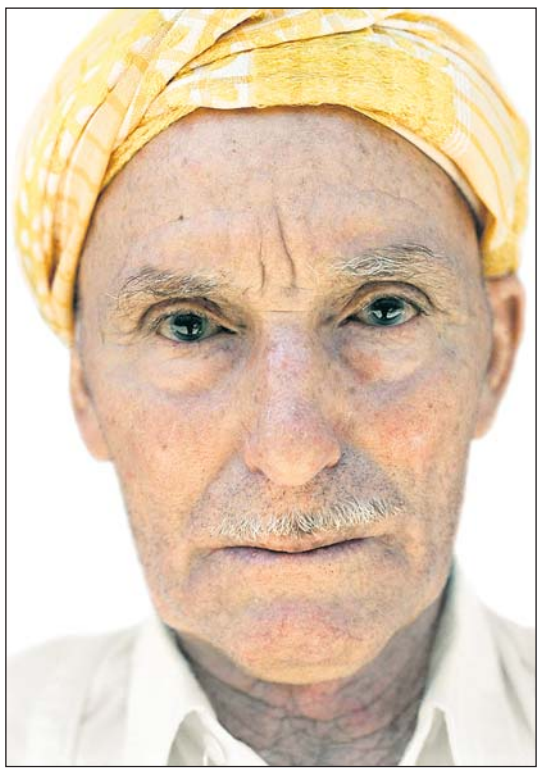

Je n'oublierai jamais le jour où j'ai quitté mon pays. **ABDELKADER C., HARKI**

Photos et témoignages extraits de « Harkis à vie ? » du photographe Julien Chapsal. Ce travail, exposé au camp Joffre de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) pour les Journées du patrimoine 2005, sera présenté l'été prochain dans le cadre des Rencontres d'Arles, et fera l'objet d'un livre publié aux éditions Filigranes.

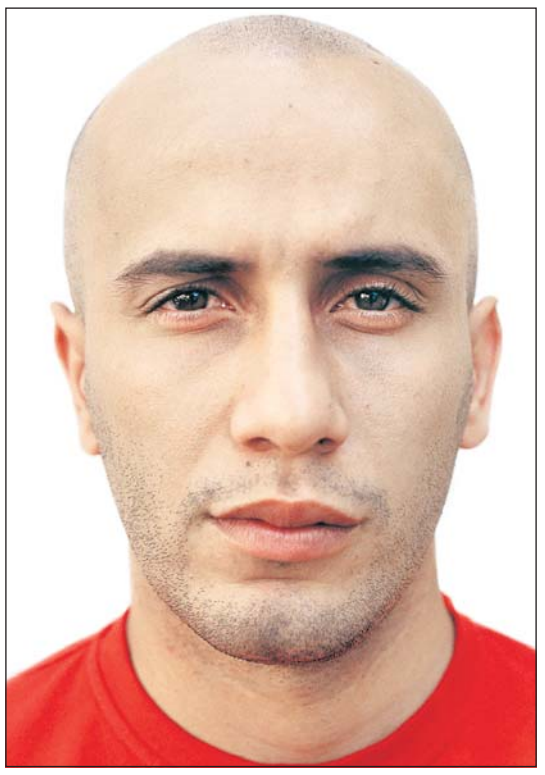

Moi, je n'ai vécu aucun traumatisme. Je mentirais si je disais que j'en souffre. Mais ce qui me révolte, c'est qu'aujourd'hui nous sommes traités de la même manière que ceux qui ont combattu contre la France en Algérie. Ils viennent chez nous, sont mieux lotis, et nous narguent en affirmant leur identité algérienne. **SLIMANE D., PETIT-FILS DE HARKI**

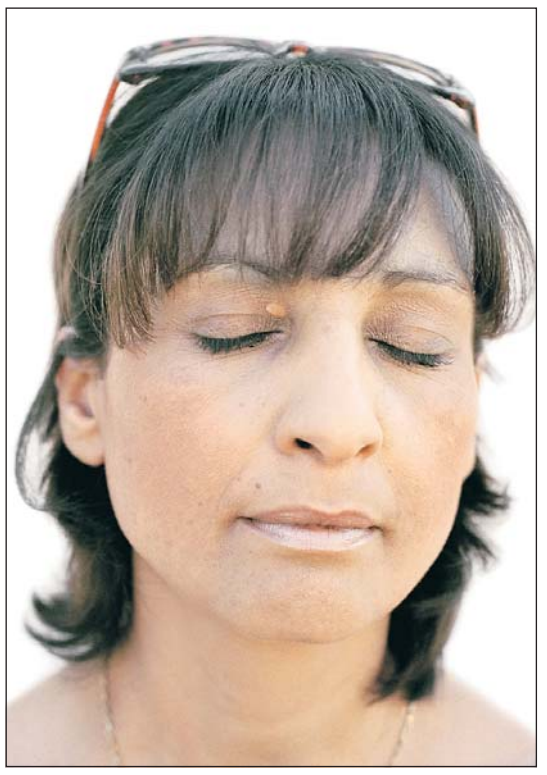

Il y a quelque chose qui nous a échappé, on ne sait pas quoi. Quelque part, ça nous dérange. Les harkis, c'était le sujet à table. Il a fallu aller voir ailleurs, parce que finalement, cette histoire de « harkis, pas harkis ? », ça finissait par nous gonfler. Moi, je me sens 100 % harkie, mais, en même temps, je cherche à oublier tout ça. Il faut que ça s'arrête à nous. **MARINETTE R., FILLE DE HARKI**

Nous n'avons pas été aidés, nous avons été assistés : quand on vous assiste, vous restez un enfant. L'exemple des harkis doit faire réfléchir les gens au pouvoir. **DAHBIA D., FILLE DE HARKI**

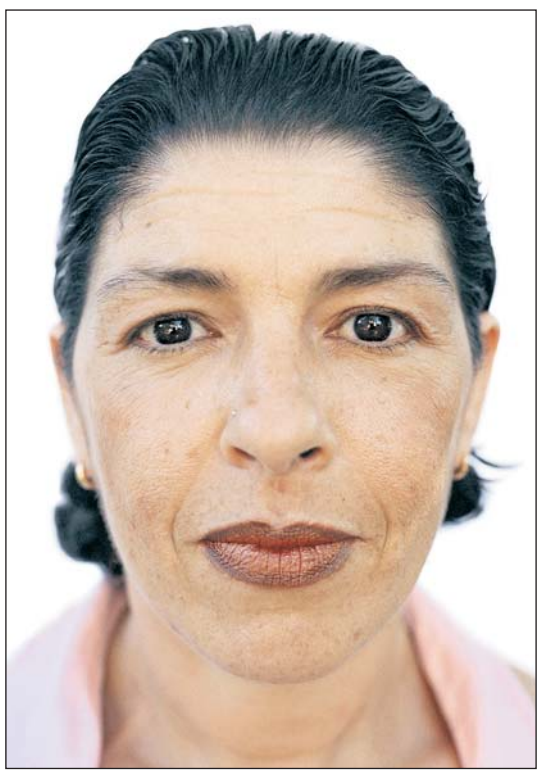

Un jour, mon fils m'a demandé : « Maman, on est d'origine française, algérienne, ou harkie ? »... Moi, je veux qu'on m'accepte telle que je suis, pour mes qualités, mes compétences : je ne revendique pas le statut de fille de harki pour avoir des avantages – je ne veux pas m'en servir –, et parce que ça peut me nuire. On est vite catalogué. **MIZARKA Z., FILLE DE HARKI**

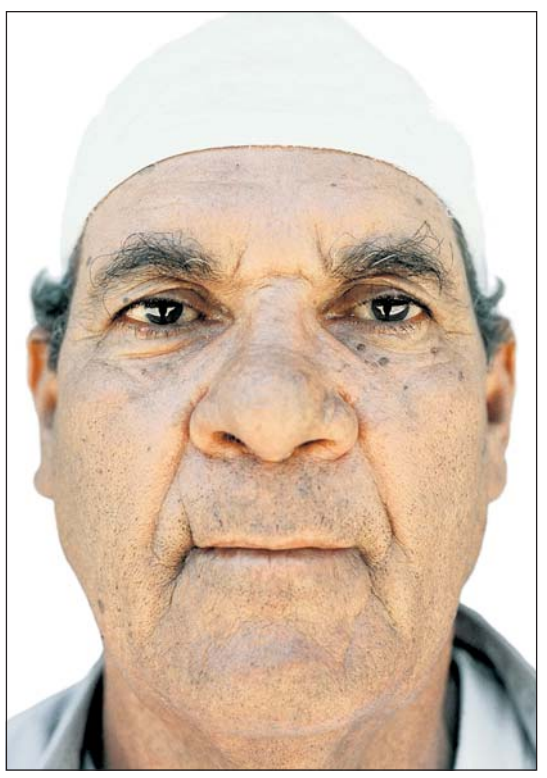

Quand est-ce qu'on sera français ? Jamais ! Après nous, il y a des fils de harkis, et après eux, ceux de la troisième génération, qu'est-ce qu'ils sont ? Des petits-fils de harkis ou quoi d'autre ? **AMED R., HARKI**

L'amendement Vanneste – du nom de son auteur, député UMP du Nord –, qui affirme que les programmes scolaires *« reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »*, est venu s'ajouter par surprise à l'article 4 de la loi du 24 février 2005 *« portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés »*. Christian Kert, député UMP des Bouches-du-Rhône, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale, avait bien imaginé, lors de la discussion en commission, une formule évoquant l'enseignement de l'histoire de la présence française au Maghreb. Cette formule préconisait que les programmes accordent *« la place que cette présence française mérite »*. Rien de plus, rien de moins. Mais la nuance est de taille, et d'actualité, puisque la discussion sur ce point a été officiellement rouverte par le président de la République.

Président du groupe d'études sur les Rapatriés de l'Assemblée nationale, pour la seule raison qu'il a rencontré dans sa jeunesse à Salon (Bouches-du-Rhône) des amis pieds-noirs *« formidables »*, Christian Kert connaît l'amertume de certains de leur porte-parole autour des manuels scolaires : ils disent être choqués des propos tenus par leurs descendants, sur la présence française en Algérie, et tiennent les professeurs et leurs livres pour responsables de l'outrage. Mais le parlementaire n'avait rien entendu de précis sur la question des manuels, ni reçu la moindre lettre d'association sur le sujet lors de la préparation de la loi.

Aussi a-t-il été surpris quand le député nordiste a de nouveau proposé, en séance publique, un amendement qu'il avait refusé en tant que rapporteur. M. Kert dit en avoir senti le danger *« en pensant aux professeurs d'histoire »*, dont il se doutait qu'ils n'apprécieraient pas d'être contraints à une version officielle. Le ministre délégué aux anciens combattants Hamlaoui Mekachera s'en remettant « à la sagesse de l'Assemblée », l'amendement passait.

Les responsables d'associations de rapatriés ou de harkis confirment presque tous qu'il n'étaient pas demandeurs de l'amendement contesté, pourtant écrit en leur nom. Lahcene Boualem, fils du bachaga Boualem, et chef charismatique de la communauté harki de Mas-Thibert (Bouches-du-Rhône), est formel : *« J'ai été surpris, comme tout le monde, par ce passage. De toute façon, ils ont fait la loi qu'ils ont voulue. Ce qui nous importe le plus, sur le plan symbolique, c'est que l'Etat reconnaisse l'abandon de notre communauté après 1962. Or là-dessus, pas un mot. »*

Claude Delahaye, qui anime à la Maison des rapatriés d'Aix-en-Provence une active association de généalogie, tient le même propos : *« Jamais nous n'avons évoqué cela, et en tout cas pas quand Marc Dubourdieu* [alors président de la mission interministérielle aux rapatriés] *est venu ici lors de la préparation de la loi. »* S'il confesse avoir *« lu en travers le projet de loi »*, il se souvient très bien des débats qui ont mobilisé les esprits à l'époque : *« les indemnités, les harkis et rien d'autre »*. Philippe Nouvion, secrétaire général du Recours France, est formel : *« Jamais ce problème n'a été abordé : la décision vient uniquement de la commission parlementaire. »* Et de conclure : *« C'est venu comme un cheveu sur la soupe, la formulation du député Kert nous allait parfaitement. »*

La consultation des sites pieds-noirs montre que cette question des manuels et de l'histoire de la colonisation est absente des discussions préalables à la loi. Sur celui de l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis (Anfanoma), on trouve une lettre d'octobre 2004 à la direction de France 2, une autre au président du groupe des députés PS sur tel ou tel propos tenu, mais rien sur l'enseignement de l'histoire. Le président national de l'Anfanoma, Yves Sainsot, explique qu'il avait évoqué la question des manuels lors des discussions préalables avec Michel Diefenbacher, député UMP de Lot-et-Garonne chargé d'un rapport .

Il explique, par exemple, avoir constaté dans un manuel d'histoire que la photo du général Massu était *« plus celle d'un bandit de grand chemin que celle d'un grand soldat »*. Mais, au fil de la conversation, il insiste plus volontiers sur *« les médias »* et précise qu'il avait demandé qu'il y ait *« des mesures prises pour rectifier les devoirs de l'enseignement, et les faits falsifiés dans les livres et surtout dans les médias »*. Qu'il y ait, par exemple, *« des créneaux spécifiques qui nous soient consacrés »*, précise-t-il.

L'ironie de l'affaire est que, l'article 4 ayant désormais force de loi, les mêmes lobbies qui ne l'avaient pas demandé enfourchent désormais ce cheval de bataille. Pour M. Sainsot, cet article 4 *« nous donne un plus, et si on revenait en arrière, cela constituerait une reculade insupportable »* vis-à-vis des autorités algériennes, qui ont fait campagne contre cette rédaction. Thierry Rolandot, responsable national du Cercle algérianiste, est plus virulent encore. *« Ce débat a donné un coup de pied dans la fourmilière d'une pensée historique à sens unique, dont l'ancien trotskiste Benjamin Stora est un bon représentant »*, explique-t-il. Et de poursuivre : *« l'Histoire n'a pas à être conduite par les parlementaires, mais, dans ce cas, cela permettra de répondre à la loi non écrite forgée par les historiens militants. »* Il se mobilisera donc contre tout retour sur cet amendement. Au-delà du paradoxe d'une situation où les politiques, en suggérant la pression d'un lobby, la créent eux-mêmes, l'émergence d'un tel amendement est liée malgré tout à un malaise, qui fait baigner l'histoire de la colonisation de peuplement en Afrique du Nord dans un halo douloureux. Contrairement à ce qui s'entend souvent, les historiens ont entamé depuis des décennies un travail de fond. Pour Jean-Jacques Jordi, pionnier en la matière et désormais aux commandes du Mémorial de la France en outre-mer, en construction à Marseille, ce travail sortait la période *« du noir et blanc des mémoires opposées »* pour aborder *« le gris du travail historique »*. Mais les historiens ont échoué, selon lui, à faire connaître leurs travaux hors des séminaires et des publications spécialisées. Le passé est donc resté captif des récits familiaux, qui, par définition, *« ne peuvent sortir du champ de la mémoire pour entrer dans celui de l'Histoire »*.

Contrairement à ce qui s'entend souvent, les historiens ont entamé depuis des décennies un travail de fond

L'assertion se vérifie lors de conversations avec les représentants plus ou moins autoproclamés des pieds-noirs. Dès la question historique posée, ils font référence à leur expérience personnelle ou à la mémoire familiale, et non à une histoire nationale qui pourrait être partagée. Pourtant modéré, Claude Delahaye explique par exemple qu'il a dû convaincre *« son petit-fils que son arrière-grand-père n'allait pas tous les matins aux champs pour descendre un Arabe »*. Quant à Philippe Nouvion, qui plaide pour le retour à la formulation non polémique de M. Kert pour l'article 4, il tient cependant à illustrer *« le côté positif de la présence française »* en vantant le travail d'architecte de son aïeul, *« qui a dessiné Alger »*. L'histoire privée prenant vite le pas sur une histoire commune, il aura suffi qu'un membre de la mission interministérielle aux rapatriés insiste sur cette question, ou que le député des Alpes-Maritimes Lionnel Luca (UMP), professeur d'histoire, brandisse lors de la discussion au Parlement un manuel scolaire annoté pour que la représentation nationale s'imagine que tous les pieds-noirs et tous les harkis exigeaient la rédaction de l'amendement explosif.

MICHEL SAMSON

Histoire d'un amendement contesté

L'amendement sur *« le rôle positif »* de la colonisation est dû à un cercle étroit de députés. Ce lobby a pour cheville ouvrière le Groupe d'études sur les rapatriés, qui compte 57 députés sur 577. Comme tout groupe de pression, il transcende les clivages politiques : le groupe rassemble une forte majorité d'élus UMP et UDF, mais aussi six socialistes.

Les députés qui sont à l'origine du vote de l'amendement controversé, le 11 juin 2004, ou qui se sont opposés à son abrogation, le 29 novembre 2005, appartiennent pour la plupart à ce groupe d'études. Et s'ils n'y sont pas affiliés, ils comptent nombre de rapatriés ou de harkis dans leur circonscription. Tel est le cas de Jacques Domergue et de Robert Lecou, députés UMP de l'Hérault l'un et l'autre. D'Yves Simon (apparenté UMP, Allier). De Francis Vercamer (UDF, Nord). Et de Christian Kert (UMP, Bouches-du-Rhône), président du Groupe d'études sur les rapatriés, le rapporteur du projet de loi sur les rapatriés dans lequel l'amendement a été intégré.

Le cas de Michèle Tabarot (UMP, Alpes-Maritimes) est plus emblématique encore. Vice-présidente du Groupe d'études sur les rapatriés, elle est la fille de Robert Tabarot, l'un des chefs civils de l'Organisation armée secrète (OAS) à Oran. C'est dans cette ville qu'au printemps et durant l'été 1962 les Européens et les musulmans pro-FLN se sont livrés aux pires horreurs de la guerre d'Algérie.

Née en 1962 à Alicante (Espagne), où ses parents s'étaient réfugiés, Mme Tabarot défend avec conviction l'amendement qui a mis le feu aux poudres. Tout comme elle défend la loi qui l'a entériné. Elle parle de sa *« légitime fierté d'avoir œuvré, quarante ans après, à la réhabilitation de la mémoire française en Algérie »*. Et elle défend avec la même conviction une autre disposition, passée inaperçue, de ce texte, qui prévoit l'indemnisation des civils de l'OAS, contraints à l'exil de 1962 à leur amnistie en 1968. Quelque deux cents *« factieux »* ayant fui la justice pourraient en bénéficier après examen de leur dossier. Ils recevront environ 700 euros par an.

Lorsque l'amendement litigieux a été mis aux voix, les socialistes avaient pour porte-parole, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, Kléber Mesquida, élu de l'Hérault, né en 1945 en Algérie, membre lui aussi du Groupe d'études sur les rapatriés. M. Mesquida n'a pas caché dans quel état d'esprit il participait au débat. Celui d'un enfant de 9 ans, marqué à jamais par l'attaque de la ferme de ses grands-parents à l'aube de la guerre d'Algérie : *« Le mari reçut trente-sept coups de couteau et eut douze dents arrachées au rasoir. »* Heureusement, ils survécurent.

Leur petit-fils se veut solidaire de ses *« frères et sœurs d'Afrique du Nord »* dont il *« partage l'émotion »*. Nostalgie, communion dans le malheur... Ce n'est pas l'élu PS qui s'exprime, le 11 juin 2004, mais un pied-noir meurtri. Même rhétorique, même à-peu-près lorsque Kléber Mesquida qualifie de *« génocide »* le sort réservé par le FLN aux harkis et aux Européens d'Algérie entre le cessez-le-feu et l'indépendance.

Kléber Mesquida n'a pas eu le cœur de s'opposer au fameux amendement. Aucun socialiste, du reste, ne s'y est opposé. Faussement surpris, Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS, s'est borné à expliquer, lorsque la polémique est née, que son porte-parole ne lui avait *« fait remonter aucune alerte »*.

Ancien sous-lieutenant en Algérie et chef de harka (unité de supplétifs), Jean-Pierre Soisson (UMP, Yonne), lui aussi, a justifié son vote par des souvenirs personnels : *« En 1962, mes hommes ont été massacrés, égorgés, retrouvés le plus souvent avec leurs parties génitales dans la bouche* (...). *J'ai toujours été révolté par l'abandon des harkis et je me suis promis de lutter pour réparer cette injustice. »*

Et comme l'on était entre soi, M. Soisson a saisi l'occasion pour rendre hommage au colonel Antoine Argoud dont on venait d'apprendre le décès. Antoine Argoud, l'un des organisateurs du « putsch » de 1961, une figure de l'OAS, qui professait que de Gaulle méritait *« le châtiment suprême »*.

Emotion, rancœur, nostalgie : ce qui unit le parti des rapatriés compte davantage que ce qui le divise. Patiemment, obstinément, il s'est fixé pour objectif de réécrire l'histoire de l'Algérie française, la seule qui lui tienne à cœur. De la réviser. La « présence française » en Tunisie, au Maroc, en Afrique noire ou en Indochine est secondaire à ses yeux.

BERTRAND LE GENDRE

De Gaulle et les rapatriés : une inimitié tenace

Artisan des accords d'Evian, de Gaulle tient les rapatriés en piètre estime. Il leur reproche leur aveuglement et leur confiance obstinée dans l'Organisation armée secrète (OAS). Inflexible, il fait obstacle au départ des harkis d'Algérie, malgré les représailles dont les menacent leurs coreligionnaires.

Le gouvernement s'attend à prendre en charge 70 000 rapatriés en 1962, l'année de l'indépendance algérienne. Il en arrive 650 000 rien que cette année-là. Méfiance, impréparation : la France se serait bien passée d'un tel afflux de pieds-noirs. De Gaulle leur fait grief d'avoir refusé l'inéluctable et d'avoir envenimé inutilement la situation. Victimes des événements, peut-être ; irresponsables, sûrement. Tel est son point de vue sur les *« repliés »*, comme il les appelle. Le 9 mai 1962, en conseil des ministres, Roger Frey, alors ministre de l'intérieur, se croit autorisé à renchérir sur le chef de l'Etat : *« Il faut s'attendre que le retour des Français d'Algérie nous amène de grandes difficultés. Il y aura parmi eux des tueurs, beaucoup de tueurs. »* Il n'est pas contredit.

L'opinion ne voit pas les pieds-noirs d'un meilleur œil. En juin 1962, selon un sondage, 51 % des Français jugent que les Européens bénéficient de conditions de vie satisfaisantes dans l'Algérie indépendante. Sous-entendu : qu'ils y restent...

Pour les musulmans profrançais (les harkis), c'est pire. Le gouvernement leur donne le choix : s'engager dans l'armée régulière qui les protège, ou revenir à la vie civile avec un pécule. 80 % choisissent la seconde solution. En décidant de rester dans leur pays, le pire les attend, mais ils n'en ont pas encore conscience. Quand il survient, la France leur ferme sa porte. A la veille de l'indépendance, de Gaulle a cette explication, conforme aux accords d'Evian : *« La France ne doit plus avoir aucune responsabilité dans le maintien de l'ordre après l'autodétermination* (...). *Si les gens s'entre-massacrent, ce sera les affaires des nouvelles autorités. »*

B. L. G.

De la médecine de brousse aux « French doctors »

Neurologue à la retraite, le docteur Louis-Armand Héraut, 69 ans, est devenu archiviste sur le tard. Depuis trois ans, il fouille le passé des médecins des colonies, collecte leurs témoignages, reconstitue des biographies, alimente un fonds d'archives et de documentation au Val-de-Grâce à Paris. A ses heures perdues, il se transforme en conférencier et présente, dans les grandes écoles et les universités, un diaporama sur l'histoire et la vie de ces colons un peu particuliers. *« Je ne suis pas historien, je suis mémorialiste »*, précise-t-il.

Le docteur Héraut est très actif au sein de l'Association amicale santé navale et d'outre-mer (Asnom), qui regroupe les anciens médecins et pharmaciens issus de l'Ecole de santé navale de Bordeaux et, pour certains, passés par la section coloniale de l'Ecole de santé militaire de Lyon. Ces temps-ci, il lui arrive d'entendre des choses *« blessantes »*. Si la colonisation est mise en accusation, la médecine coloniale peut-elle en sortir indemne ? *« Je ne défends pas la colonisation*, plaide le docteur Héraut, qui a exercé en Afrique, après l'indépendance, dans le cadre de la coopération. *Nous, on allait porter le progrès, la liberté. On avait un idéal. »* Mais, là où le corps médical pensait faire œuvre humanitaire, d'autres dénoncent aujourd'hui une politique de santé utilitaire et paternaliste.

Au-delà des photos jaunies, caricaturales, de médecins militaires en uniforme d'empire, la tête coiffée d'un casque colonial, passant en revue des colonnes d'indigènes, le procès n'est pas si facile à instruire. La médecine a, incontestablement, fait partie de l'entreprise coloniale. Mais c'est aussi en s'appuyant sur l'entreprise coloniale, et surtout sur sa structure administrative, qu'un solide réseau sanitaire a pu, en un demi-siècle, quadriller des territoires jusque-là vierges de toute action médicale, et permettre de formidables avancées. Dès le XIXe siècle, des médecins et pharmaciens de la marine accompagnent les troupes coloniales françaises dans leurs opérations de conquête et de *« pacification »*, pour soigner les troupes. Progressivement, ils soignent aussi les populations autochtones, découvrent les maladies tropicales. En 1890, la décision est prise de créer un service de santé des colonies, composé pour l'essentiel de médecins militaires. Mais des militaires un peu particuliers, formés à l'Ecole de santé navale et destinés, pour 80 % à 90 % d'entre eux, à traiter des populations civiles. En 1903, naît le service de santé des troupes coloniales, qui va couvrir l'ensemble de l'empire français, de l'Indochine à l'Afrique en passant par Madagascar, à l'exception des trois pays du Maghreb, placés sous la responsabilité du service de santé de l'armée de terre.

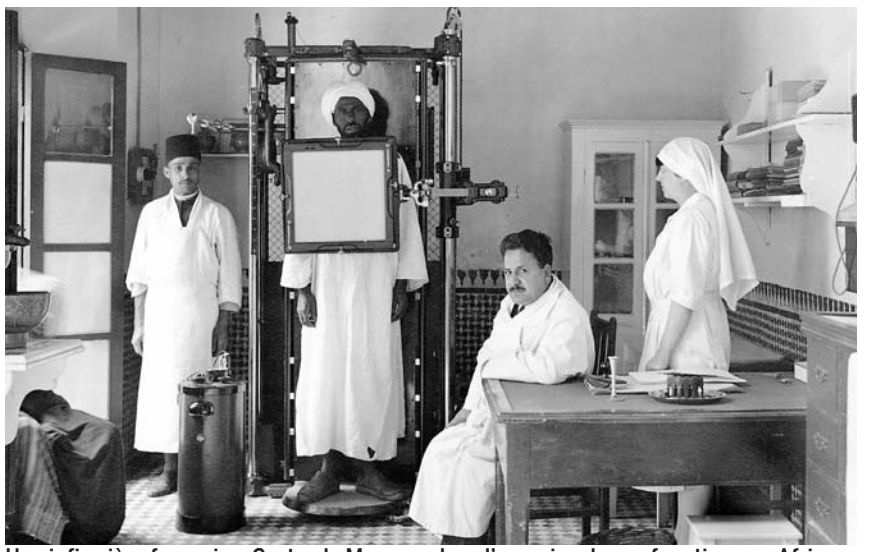
Une infirmière française, Gertrude Museau, dans l'exercice de ses fonctions en Afrique du Nord, dans les années 1910-1920. RUE DES ARCHIVES

L'un de ces médecins, Léon Lapeyssonie, a décrit dans un livre qui fait autorité (*La Médecine coloniale, mythes et réalités*, Seghers, 1988), l'extraordinaire solidarité et le dévouement de ces ancêtres des « French doctors » – un certain nombre d'entre eux se sont d'ailleurs, dès la fin des années 1970, reconvertis dans l'action humanitaire – et retracé cette aventure unique dans l'histoire de la médecine. Lapeyssonie raconte l'action du médecin de brousse à partir des ambulances-infirmeries coloniales puis à travers les programmes d'*« assistance médicale indigène »*, la formation de personnel local, les campagnes de vaccination, l'implantation cruciale de la protection maternelle et infantile. Il souligne aussi le combat victorieux contre *« des fléaux permanents et périodiques tels que la lèpre, la tuberculose, la peste, le choléra, la maladie du sommeil, le paludisme, la fièvre jaune, les verminoses de toutes sortes »*. *« Sans la structure administrative coloniale*, conclut-il, *ces avancées de la science n'auraient pas dépassé les limites du laboratoire. »*

SYLVIE KAUFFMANN

BIBLIOGRAPHIE

LE LIVRE NOIR DU COLONIALISME XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance
Sous la direction de Marc Ferro
Paru en 2003, cet imposant collectif reprend le titre d'un autre ouvrage qui connut en son temps un retentissement phénoménal, *Le Livre noir du communisme* (1997). Bien moins polémique que son « modèle », il entend embrasser le phénomène colonial dans l'espace et la durée, croisant les regards d'historiens comme Yves Bénot et Pap Ndiaye avec ceux de chercheurs d'autres disciplines comme la démographe Arlette Gautier, le juriste Marcel Merle ou l'ethnologue Thomas Beaufils.
Ed. Robert Laffont, 848 p., 29 €. Egalement en Hachette « Poche », 1 124 p, 14,50 €.

COLONISATION : DROIT D'INVENTAIRE
Sous la direction de Claude Liauzu
Sans négliger l'économie et la politique, cet ouvrage collectif privilégie une approche socioculturelle de l'histoire coloniale. Après une partie chronologique, onze chapitres thématiques exposent les acquis les plus récents de la recherche : les ressorts de l'impérialisme, le monde des colons, l'impact de la colonisation sur le développement des sociétés post-coloniales, etc. Illustrée d'exemples précis, cette synthèse rigoureuse souligne, derrière une unité de façade, la diversité de l'ancien empire colonial français.
Armand Colin, 352 p., 25,50 €.

LES ARMES RETOURNÉES Colonisation et décolonisation françaises
d'André Nouschi
En la comparant à Janus, la divinité romaine à deux visages, l'auteur dresse un bilan érudit et nuancé de la période coloniale. Soucieux d'éviter les anachronismes et les jugements à l'emporte-pièce, il s'élève contre la loi de février 2005, un texte *« qui rappelle ce qui était prescrit, dans les temps les plus récents, en URSS ou ailleurs »*. Après avoir exposé les ambiguïtés d'une politique coloniale dont la cohérence fut largement surestimée, il consacre de longs développements à l'empreinte de la colonisation sur les Etats issus de la décolonisation.
Belin, 448 p., 29 €.

Signalons d'autres ouvrges : *L'Idée coloniale en France*, 1871-1962, de Raoul Girardet (La Table ronde, 1962), *France coloniale ou parti colonial ?* de Charles-Robert Ageron (PUF, 1978), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, de Jacques Marseille, Albin Michel, 2004 et « Points » Seuil, et *La République coloniale. Essai sur une utopie*, de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès (Albin Michel, 2003). Sur la guerre d'Algérie, signalons aussi le remarquable *La Guerre d'Algérie. Une histoire apaisée ?* de Raphaëlle Branche (Seuil, « Points histoire », « L'histoire en débats », 450 p.,11 €).

SÉLECTION ÉTABLIE PAR JÉRÔME GAUTHERET

Expansion coloniale et combats pour les indépendances : six grandes figures des deux camps

PHOTOS : ROGER VIOLLET

JULES FERRY (1832-1893)

Classé dans les « républicains modérés » et connu pour son action en faveur de l'école républicaine, il fut aussi un promoteur de l'expansion coloniale en Tunisie, à Madagascar, au Congo et au Tonkin. Il déclara à l'Assemblée nationale en 1885 : *« Les races supérieures* (...) *ont le devoir de civiliser les races inférieures. »*

HUBERT LYAUTEY (1854-1934)

Officier de cavalerie, il obtient le titre de maréchal de France en 1921. Sa carrière est marquée par la question coloniale. Il sert en différents points de l'empire, en Indochine, à Madagascar, en Algérie et devient de 1912 à 1925 le premier résident général de France au Maroc. En 1931, il organise, en qualité de commissaire général, l'Exposition coloniale internationale de Paris.

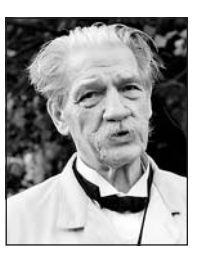
ALBERT SCHWEITZER (1875-1965)

Pasteur et médecin, il se consacre à l'activité missionnaire et fonde en 1913 un hôpital de brousse à Lambaréné au Gabon, en Afrique équatoriale française. Lauréat du prix Nobel de la paix en 1952, il est néanmoins taxé de colonialisme pour son comportement jugé paternaliste à l'égard des Noirs africains.

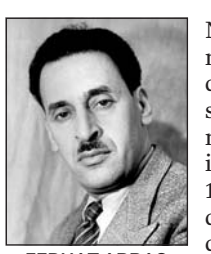
FERHAT ABBAS (1899-1985)

Nationaliste modéré d'abord partisan de l'assimilation, il fonde en 1946 l'Union démocratique du Manifeste algérien et propose une République algérienne autonome fédérée avec la France. Il se rallie pourtant au FLN deux ans après l'insurrection et devient président du gouvernement provisoire de la République algérienne de 1958 à 1961.

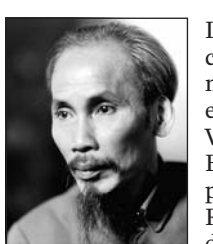
HÔ CHI MINH (1890-1960)

Il adhère au communisme et fonde en 1941 le Vietminh. En 1945, il proclame la République démocratique du Vietnam et mène la guerre d'indépendance contre la France. Après la défaite française de Dien Bien Phu de 1954, il devient le premier président de la République du Vietnam du Nord.

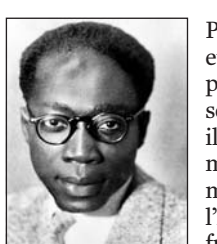
LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR (1906-2001)

Poète et homme politique sénégalais, il est le premier Africain membre de l'Académie française. Père de l'indépendance du Sénégal il en devient le président de la République en 1960. Il exalte dans ses textes l'identité de l'Afrique noire en participant à l'élaboration du concept de « négritude ».

PARCOURS

EMMANUELLE SAADA a 36 ans. Historienne et sociologue, elle travaille sur les thèmes de la colonisation, l'immigration et l'identité. Maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, elle enseigne aussi à la New York University. Elle publie en 2006 *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté* (La Découverte).

EMMANUELLE SAADA « Il faut distinguer travail historique et positions militantes »

Pourquoi, après une longue période de refoulement de l'histoire coloniale, la société française relance-t-elle la polémique ?

Ce passé ressurgit sous la forme d'une revendication de mémoire, mais celle-ci a été précédée par un renouveau de la recherche. Depuis dix ans, de nombreuses publications ont mis en avant les aspects sociaux et culturels du fait colonial, là où dominait le récit politique et militaire de l'histoire dite « traditionnelle ».

Sous la pression de l'actualité, l'histoire de l'immigration a émergé dans les années 1980 et s'est d'abord développée sans intégrer le fait colonial. A cette époque, les historiens refusaient de distinguer l'immigration postcoloniale pour ne pas tomber dans le piège de l'extrême droite qui justifiait l'exclusion des immigrés issus des anciennes colonies par le caractère irréductible de leurs différences raciale et religieuse.

Par ailleurs, l'analyse a pâti des engagements de l'histoire coloniale : on est passé de l'hagiographie du début du XXe siècle, à un récit dénonciateur au moment de la décolonisation. Puis on a fait l'histoire des grandes cultures du monde, en longue durée. C'est une avancée essentielle, mais qui a relégué le rapport colonial au statut d'épiphénomène.

Pourquoi surgit-il maintenant ?

Les enfants ou petits-enfants d'immigrés coloniaux ou postcoloniaux cherchent à se réapproprier une histoire que leurs parents ont tuée, vivant souvent leur immigration comme une trahison.

Ces silences se dissipent avec l'émergence d'une génération nouvelle qui arrive à maturité politique avec un bagage culturel important : cette génération accède à l'université avec de grandes interrogations. Elle est est en train de produire de jeunes chercheurs brillants sur ces questions. Mais cette volonté de savoir ne distingue pas toujours travail historique et positions militantes.

Considérez-vous la pétition des « indigènes de la République » comme une manifestation de cette confusion ?

Certes, ce mouvement instrumentalise l'histoire coloniale en utilisant des raccourcis contestables, par exemple en assimilant le statut des « sujets indigènes » à celui des immigrés et de leurs descendants dans la France d'aujourd'hui. Mais sans céder sur les faits historiques, il faut reconnaître que cette initiative a le mérite d'ouvrir un débat politique sur les implications actuelles du passé colonial de la France. Elle fait pendant aux pressions exercées par le lobby des nostalgiques de la colonisation qui a réussi à faire voter la loi du 23 février 2005.

Comment analysez-vous la polémique suscitée par ce texte qui entend consacrer dans les programmes scolaires « *le rôle positif de la présence française outre-mer* » ?

Le vote de cet article révèle la puissance des groupes militants liés à l'extrême droite qui se posent en représentants des rapatriés. Mais la polémique qui a suivi peut faire avancer le débat plus général sur les rapports entre histoire et mémoire. La mobilisation des historiens, l'intervention de Jacques Chirac, vont dans ce sens.

Une foule manifeste sa joie en brandissant des drapeaux algériens le 3 juillet 1962 dans le quartier européen d'Alger, devant la grande poste. C'est ce jour-là que, au terme du processus des accords d'Evian, la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie. AFP

Comment les professionnels de l'histoire peuvent-ils participer à ce débat aux enjeux très actuels ?

Les historiens n'ont pas toujours contribué à dissiper les malentendus. Dans la période récente, s'est développée une remise en cause de la capacité de l'histoire à tenir un discours vrai. Scientifiquement très utiles, ces critiques ont aussi ouvert la voie aux prises de position militantes : si l'histoire n'est qu'un récit parmi d'autres, pourquoi ne pas plutôt mettre en avant les mémoires ? Comme de nombreux collègues, je crois que l'on doit défendre l'autonomie de l'histoire, qui est un métier, avec ses règles à la fois scientifiques et déontologiques : si elle ne produit pas de vérité absolue, elle possède des procédures d'objectivation contre les distorsions de la mémoire : critique des sources, lecture croisée des documents...

Partagez-vous la revendication de vos collègues qui militent pour l'abrogation des lois se référant à l'histoire ?

Je suis opposée à la revendication d'une telle « libération » de l'histoire par la suppression des lois Taubira et Gayssot et celle de 2005. On ne peut pas mettre sur le même plan l'esclavage, la traite des Noirs, le génocide des juifs et la souffrance des rapatriés d'Algérie. L'historien peut dire que ce n'est pas la même chose !

> **La perception positive des Asiatiques vient aussi du fait qu'ils ont été accueillis comme de « bons » immigrés**

Que nous révèlent les recherches récentes sur le colonialisme « républicain » français ?

La réflexion sur les rapports entre la République et le colonialisme permet de remettre en cause l'existence d'un *« modèle républicain »* unique, idée très en vogue depuis les années 1980. Ce prétendu modèle a produit deux interprétations contradictoires : pour certains, il aurait été en contradiction avec la réalité des discriminations coloniales ; d'autres ont estimé au contraire que la « mission civilisatrice » accomplie dans les colonies fournit la preuve de la solidité du modèle.

D'ailleurs, où chercher LE modèle républicain ? Dans l'abolition de l'esclavage par la IIe République, ou dans la répression féroce des indigènes organisée par la IIIe ? Dans l'idéal d'assimilation prôné au début du XIXe siècle au nom de l'universalisme, ou dans son abandon à la fin du même siècle sous l'influence du racisme évolutionniste ?

En réalité, le mode de gouvernement des colonisés a beaucoup varié selon les lieux et les époques, et l'idée d'un *« empire »* n'est apparue que dans les années 1930, peu avant son effondrement.

Que reste-t-il dans la France actuelle des rapports de domination qui prévalaient dans l'Empire français ?

Institutionnellement, pas grand-chose : le statut spécifique des immigrés algériens a pratiquement disparu. Ce qui subsiste est plus diffus. D'une part, c'est la façon de penser l'appartenance nationale et donc l'altérité. Ainsi la notion d'assimilation forgée dans le rapport colonial reste-t-elle une condition de la naturalisation des étrangers.

C'est aussi un lien subjectif fait par les acteurs eux-mêmes. Les anciens colonisés savent qu'ils ont été dépossédés, constamment humiliés, et ils considèrent leur immigration comme le prolongement de cette dépossession. Leurs enfants et petits-enfants se heurtent souvent à un soupçon quant à leur pleine appartenance à la nation. Que les violences urbaines de novembre aient été interprétées comme un « problème de l'immigration » est à cet égard révélateur, comme l'a été la loi sur le foulard à l'école. Du temps des colonies déjà, on excluait les musulmans de l'espace public au nom de leur incapacité à distinguer religion et politique.

Certains descendants de colonisés dénoncent une perpétuation du rapport colonial. Ce parallèle vous semble-t-il recevable ?

Mon métier ne consiste par à juger du bon usage des mémoires. Mais sur le plan de l'histoire, la réponse est négative : les indigènes étaient soumis à un statut discriminatoire, le code de l'indigénat, inscrit dans le droit, alors qu'aujourd'hui, c'est la lutte contre la discrimination et le racisme qui est la loi. Et c'est bien ce cadre juridique qui rend possibles les revendications. Par ailleurs, ramener tout à la colonisation risque de rendre invisibles des enjeux politiques et sociaux fondamentaux, comme le problème des inégalités ou celui du maintien de l'Etat dans les banlieues.

En quoi le petit-fils d'un immigré est-il plus lourdement handicapé que celui d'un ouvrier français ?

Il me semble assez illusoire d'établir un palmarès en la matière... Mais on peut souligner que certains handicaps collectifs d'origine coloniale ont été reproduits dans l'immigration. Les grands-parents ont été spoliés et maintenus dans l'ignorance. On a fait venir les parents pour travailler dans la grande industrie et on les a logés dans des bidonvilles. Ils ont vécu dans le *« temporaire qui dure »* et ont eu bien du mal à construire leur histoire familiale dans une France qui leur enjoignait de s'intégrer tout en menaçant longtemps de les expulser. La différence est là : dans ce constant déni d'appartenance.

Les Asiatiques, présentés comme des modèles d'intégration, ne contredisent-ils pas l'idée d'une stigmatisation spécifique aux populations issues des ex-colonies ?

Cette contradiction apparente correspond à la réactivation de modèles coloniaux et notamment de l'échelle d'évolution raciste de la fin du XIXe siècle : au sommet se trouvaient les Européens et au plus bas les Kanaks. Entre les deux, les *« barbares »* algériens. Mais les Asiatiques suivaient de près les Européens : ils étaient considérés comme les héritiers d'une noble civilisation. La perception positive des Asiatiques vient aussi du fait qu'ils ont été accueillis comme de *« bons »* immigrés : réfugiés, anticommunistes et souvent catholiques.

La colonisation a-t-elle généré une « dette » des anciennes puissances impériales ?

S'il existe une dette, elle est intellectuelle. Nous nous devons de mieux comprendre ce qu'a été le rapport colonial et de faire connaître nos résultats à celles et ceux dont l'histoire personnelle et familiale a été marquée par la colonisation.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE BERNARD

nos jolies colonies,
Merci Maman, merci Papa
Un grand débat sur notre passé colonial
BAOBAB animé par Stéphane Paoli et Jean-Michel Ribes avec Gérard Courtois

En direct et en public du Théâtre du Rond-Point et sur France Inter
Dimanche 22 janvier de 18h à 20h
Inscription sur franceinter.com ou au 01 44 95 58 81

Le Monde

franceinter.com